



VILLE DE SHANNON
Procès-verbal
Séance ordinaire
du conseil municipal
Lundi 6 mai 2019, à 19 h 30
À Hôtel de Ville

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard (siège 1), M. Alain Michaud (siège 2), M. Normand Légaré (siège 3), M. Saül Branco (siège 4) et Mme Sophie Perreault (siège 6).

En l'absence de Mme Sarah Perreault (siège 5).

Formant quorum sous la présidence du Maire, M. Mike-James Noonan.

En présence du directeur général, trésorier et greffier adjoint, Gaétan Bussièrès, du directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint, Me Sylvain Déry, de l'adjointe à la direction générale, Diane Brulé et de la technicienne en administration et adjointe au greffe, Mélanie Poirier.

1 MOT DU MAIRE

M. le maire, Mike-James Noonan, constate la présence des conseillers et souhaite la bienvenue à tous et les remercie de leur présence.

Il souligne que les documents pertinents, dont les projets de règlement, le cas échéant, sont disponibles pour consultation à l'entrée de la salle du Conseil.

2 OUVERTURE DE LA SEANCE ORDINAIRE

À 19 h 35, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance ordinaire, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 319 et 320 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q, c. C-19 (ci-après nommée « LCV ») qui prévoient que le Conseil tient une séance ordinaire au moins une fois par mois. Il établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune. Le greffier donne un avis public du contenu du calendrier. Il donne également un tel avis à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour ou l'heure du début n'est pas celui que prévoit le calendrier.

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

189-05-19

Considérant que tous les élus ont pris connaissance des points à l'ordre du jour et ont eu l'occasion d'en discuter préalablement lors d'un plénier ;

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous, avec la modification du point 14.1 « Dépôt et présentation - Rapport financier et rapport du vérificateur externe de la Ville pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018 » traité à la suite du point 3 :

- 1 Mot du Maire**
- 2 Ouverture de la séance ordinaire**
- 3 Adoption de l'ordre du jour**
- 4 Adoption des procès-verbaux antérieurs**
 - 4.1 Séance ordinaire du 1^{er} avril 2019
- 5 Trésorerie**
 - 5.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes de bordereau daté le 26 avril 2019

- 5.2 Autorisation de paiement du compte de l'Entreprise Mike Denis inc. sur le bordereau daté le 26 avril 2019
- 5.3 Subvention – Committee of Vieux-Québec Feis pour l'activité de septembre 2019
- 5.4 Subvention - École Dollard-des-Ormeaux « Remise des diplômes secondaires et des distinctions académiques »
- 5.5 Autorisation de dépense – Formation des élus – Participation au 31^e colloque du Carrefour action municipale et famille
- 6 Avis de motion**
- 6.1 Avis de motion – Règlement numéro 617-19 relatif à la prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et au traitement des plaintes, abrogeant et remplaçant le Règlement 548-16 établissant la politique contre le harcèlement au travail
- 6.2 Avis de motion – Règlement numéro 618-19 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et propriétés
- 6.3 Avis de motion – Règlement numéro 619-19 supplétif sur la sécurité publique et la protection des personnes et propriétés
- 6.4 Avis de motion - Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement numéro 407 concernant la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments et toutes ses modifications subséquentes, dans le cadre de l'adoption d'un règlement unifié pour l'ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet
- 6.5 Avis de motion – Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement numéro 411 sur les colporteurs et toutes ses modifications subséquentes, dans le cadre de l'adoption d'un règlement unifié pour l'ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet
- 6.6 Avis de motion – Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement numéro 451 sur les alarmes incendie et toutes ses modifications subséquentes, dans le cadre de l'adoption d'un règlement unifié pour l'ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet
- 6.7 Avis de motion – Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement numéro 465 sur la circulation des véhicules hors route et toutes ses modifications subséquentes, dans le cadre de l'adoption d'un règlement unifié pour l'ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet
- 6.8 Avis de motion – Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement numéro 488 sur l'occupation et l'utilisation du domaine public municipal et toutes ses modifications subséquentes, dans le cadre de l'adoption d'un règlement unifié pour l'ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet
- 6.9 Avis de motion – Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement numéro 500 sur l'utilisation extérieure pesticides et des matières fertilisantes et toutes ses modifications subséquentes, dans le cadre de l'adoption d'un règlement unifié pour l'ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet
- 6.10 Avis de motion – Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement numéro 538-16 sur la sécurité incendie dans le cadre de l'adoption d'un règlement unifié pour l'ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet
- 6.11 Avis de motion – Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement numéro 559-17 sur les nuisances dans le cadre de l'adoption d'un règlement unifié pour l'ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet
- 6.12 Avis de motion – Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement numéro 588-18 sur les limites de vitesse dans le cadre de l'adoption d'un règlement unifié pour l'ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet
- 6.13 Avis de motion – Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement numéro 592-18 sur le stationnement dans le cadre de l'adoption d'un règlement unifié pour l'ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet
- 6.14 Avis de motion – Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement numéro 593-18 sur la circulation des véhicules routiers, la sécurité des piétons et cyclistes et la tranquillité des secteurs résidentiels dans le cadre de l'adoption d'un règlement unifié pour l'ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet
- 6.15 Avis de motion – Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement numéro 594-18 sur la possession d'animaux dans le cadre de l'adoption d'un règlement unifié pour l'ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet
- 6.16 Avis de motion – Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement numéro 595-18 sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics dans le cadre de l'adoption d'un règlement unifié pour l'ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet

- 6.17 Avis de motion – Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement numéro 597-18 encadrant l’usage du cannabis dans le cadre de l’adoption d’un règlement unifié pour l’ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet
- 7 Dépôt des projets de règlement**
- 7.1 Adoption - Procédure portant sur la réception et l’examen des plaintes formulées dans le cadre de l’adjudication de contrats supérieurs au seuil d’appel offres public fixé par règlement ministériel et d’attribution de contrats de gré à gré avec un fournisseur unique – Insertion au Règlement numéro 531-16 établissant la politique de gestion contractuelle
- 7.2 Projet de Règlement numéro 612-19 relatif à la gestion contractuelle, abrogeant et remplaçant le Règlement 531-16 établissant la politique de gestion contractuelle pour y intégrer le formulaire « Déclaration et engagement du soumissionnaire » et une procédure portant sur la réception et l’examen des plaintes
- 7.3 Projet de Règlement numéro 616-19 concernant la division du territoire de la ville de Shannon en six (6) districts électoraux
- 7.4 Projet de Règlement numéro 617-19 relatif à la prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et au traitement des plaintes, abrogeant et remplaçant le Règlement 548-16 établissant la politique contre le harcèlement au travail
- 7.5 Projet de Règlement numéro 618-19 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et propriétés
- 7.6 Projet de Règlement numéro 619-19 supplétif sur la sécurité publique et la protection des personnes et propriétés
- 8 Adoption de règlements**
- 8.1 Adoption - Règlement numéro 609-19 sur le déneigement, abrogeant et remplaçant le Règlement 477 et toutes ses modifications subséquentes
- 8.2 Adoption - Règlement numéro 610-19 sur l’identification de Thomas Guilfoyle comme personnage historique au patrimoine culturel municipal
- 8.3 Dépôt du registre – Demandes de tenue de registre - Règlement numéro 615-19 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à modifier les limites de la Zone C-35 afin d’y inclure le lot 4 368 279
- 8.4 Adoption – Règlement numéro 615-19 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à modifier les limites de la Zone C-35 afin d’y inclure le lot 4 368 279
- 9 avis de motion (suite)**
- 9.1 Avis de motion – Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement 609-19 sur le déneigement dans le cadre de l’adoption d’un règlement unifié pour l’ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet
- 10 Administration**
- 10.1 Approbation - Règlement d’emprunt numéro 32-2019 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf décrétant un emprunt de 3 376 758 \$
- 10.2 Autorisation de signature de l’« Entente de collaboration - Projet 154020967 » avec le ministère des Transports - Définition des rôles et responsabilité quant à l’entretien du tunnel piétonnier et au déplacement d’une enseigne – Réaménagement de la route 369
- 11 Gestion contractuelle**
- 11.1 Autorisation de lancement d’une demande de prix sur invitation – Approvisionnement et livraison d’un produit d’asphaltage « enrobé bitumineux »
- 11.2 Autorisation de lancement d’un appel d’offres sur invitation – Fourniture d’enrobé bitumineux et travaux de rapiéçage des rues et chemins de la Ville
- 11.3 Autorisation de lancement d’une demande de prix sur invitation – Acquisition et installation d’une clôture pour le sentier multifonctionnel dans le secteur de la rue de Tyrone
- 11.4 Octroi d’un contrat de gré à gré – Contrat de licence et d’abonnement avec l’entreprise EDILEX inc.
- 11.5 Octroi d’un contrat à l’entreprise Lemieux Nolet CPA S.E.N.C.R.L. - Audit de la Taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 et du programme Fonds pour l’eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)
- 11.7 Octroi d’un contrat à l’entreprise _____ - Acquisition et l’implantation d’un système de téléphonie IP (REPORTÉ)
- 11.8 Autorisation de signature et de paiement – Offre de service « Partenariat avec le Centre de la Famille Valcartier » pour la période de 2019 à 2022
- 11.9 Approbation et autorisation de signature – « Entente relative à l’accès des services récréatifs » du Plan Sports Loisirs des Programmes de soutien du Personnel du Service des loisirs communautaire de la Base de soutien Valcartier
- 11.10 Abrogation - Résolution 557-10-17 « Ajout au contrat de l’Entreprise Mike-Denis inc. – Nouvelle portion de trottoir de la rue Ladas

- 11.11 Ajout au contrat de l'Entreprise Mike-Denis Inc. – Nouvelle portion de trottoir rue Ladas et mode de paiement
- 12 Urbanisme**
- 12.1 Dépôt – Rapports des permis et certificats du 1^{er} au 30 avril 2019
- 12.2 Dépôt – Rapport mensuel de la Société protectrice des animaux
- 12.3 Dépôt – Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme – 10 avril 2019
- 12.4 Demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2019-90007 concernant le lot 4 369 632 situé sur la rue Griffin dans la zone H-3
- 12.5 Demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2019-90008 concernant le lot 4 369 233 situé sur la rue de Galway dans la zone H-24
- 12.6 Demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2019-90009 concernant le lot 4 368 033 situé sur la rue des Mélèzes dans la zone H-5
- 12.7 Mandat au Service de l'urbanisme - Demande de modification au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Jacques-Cartier afin que l'usage Agriculture avec élevage soit compatible dans l'aire d'affectation RF-23
- 12.8 Nomination de M. Marc-Étienne Tremblay-Demers, responsable du dossier « Plan régional des milieux humides et hydriques » de la MRC de La Jacques-Cartier
- 12.9 Renouvellement du mandat de M. Jean Debès – Membre du Comité consultatif d'urbanisme
- 12.10 Renouvellement du mandat de Mme Christianne Landry – Membre du Comité consultatif d'urbanisme
- 12.11 Renouvellement du mandat de Mme Debra Christiansen- Stowe – membre du Comité consultatif d'urbanisme
- 13 Loisirs, communications et vie communautaire**
- 14 Greffe**
- 14.1 Dépôt et présentation - Rapport financier et rapport du vérificateur externe de la Ville pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018
- 14.2 Dépôt – Registre du nombre de demandes d'accès à l'information pour la période du 1^{er} au 30 avril 2019
- 14.3 Dépôt – Liste des avis de motion en traitement
- 14.4 Dépôt – Liste des personnes endettées envers la Ville pour les taxes municipales 2016 et 2017
- 14.5 Approbation de la liste des immeubles visés par la vente pour non-paiement de taxes (2016 et 2017) et ordonnance de procéder
- 14.6 Vente pour non-paiement de taxes (Juin 2019) – Mandat d'un représentant de la Ville pour enchérir et acquérir des immeubles au nom de la Ville
- 14.7 Autorisation de dépenses – Acquisition et installation d'un programme d'archivage
- 15 Travaux publics**
- 16 Sécurité publique**
- 16.1 Autorisation d'un barrage routier - Course organisée par le Service des loisirs communautaires de la Base Valcartier (25 mai 2019)
- 16.2 Autorisation d'un barrage routier - Agir à grande échelle, intersection de la Route de la Bravoure (369) et de la rue Rochon
- 16.3 Autorisation de passage aux coureurs du Méga-Relais – Boulevard Jacques-Cartier, route de la Bravoure, rues de la Station et des Mélèzes et chemins de Gosford et de Dublin
- 17 Ressources humaines**
- 17.1 Entérinement - Embauche de M. Steeven Lacroix-Clavet pour le poste de pompier premier-répondant
- 17.2 Entérinement - Embauche de M. Tommy Drolet pour le poste de pompier premier-répondant
- 17.3 Entérinement- Embauche de M. Jérémy Pellerin pour le poste de pompier premier-répondant
- 17.4 Entérinement - Embauche de M. Pierre Roy pour le poste de pompier premier-répondant
- 17.5 Entérinement - Embauche de M. Marc-Antoine Durand pour le poste de pompier premier-répondant
- 17.6 Banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant – M. Jérémie Chabot
- 17.7 Banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant – M. Bryan Bonneau-Turgeon
- 17.8 Banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant – Mme Sasha Morel Barabé
- 17.9 Banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant – Mme Samuelle Drolet
- 17.10 Banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant – M. Alex Désy
- 18 Correspondance**
- 18.1 Dépôt – Liste de la principale correspondance – Mai 2019
- 19 Suivi des dossiers des élus**
- 20 Divers**
- 21 Période de questions**
- 22 Levée de la séance**

Adoptée à l'unanimité

190-05-19 **Dépôt et présentation - Rapport financier et rapport du vérificateur externe de la Ville pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018**

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le Directeur général et trésorier dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018 de la Ville.

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint a donné un avis public sur le dépôt des rapports financiers.

Le rapport est présenté par MM. Sylvain Moisan et Olivier Brisson de la firme Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R. L.

Document déposé : 190-05-19

4 ADOPTION DES PROCES-VERBAUX ANTERIEURS

191-05-19 **4.1 Séance ordinaire du 1^{er} avril 2019**

Considérant la tenue d'une séance ordinaire le 1^{er} avril 2019, conformément au calendrier des séances ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal et ont eu l'occasion de suggérer des commentaires et modifications, le cas échéant, préalablement à la présente séance ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2019 tel que rédigé et modifié, le cas échéant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

5 TRESORERIE

192-05-19 **5.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes de bordereau daté le 26 avril 2019**

Considérant l'article 319 de la LCV qui prévoit que toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle ;

Considérant l'étude des comptes par tous les élus préalablement à la présente séance ;

Considérant que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions, de consulter la documentation afférente et ont obtenu les réponses souhaitées auxdites questions ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De payer les comptes apparaissant sur le bordereau daté le 26 avril 2019 au montant de 614 126,80 \$, excluant le montant du compte de l'Entreprise Mike-Denis Inc. au montant de 7 292,04 \$;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 192-05-19

193-05-19 **5.2 Autorisation de paiement du compte de l'Entreprise Mike Denis inc. sur le bordereau daté le 26 avril 2019**

Mme la conseillère Sophie Perreault manifeste un possible intérêt dans ce dossier, s'abstient de participer aux délibérations, d'influencer le vote sur cette question et également de voter.

Considérant l'article 319 de la LCV qui prévoit que toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle ;

Considérant l'étude des comptes par tous les élus préalablement à la présente séance ;

Considérant que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions, de consulter la documentation afférente et ont obtenu les réponses souhaitées auxdites questions ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) De payer le compte l'Entreprise Mike-Denis inc. apparaissant sur le bordereau daté le 26 avril 2019 au montant total de 7 292,04 \$;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

194-05-19 **5.3 Subvention – Committee of Vieux-Québec Feis pour l'activité de septembre 2019**

Considérant la demande d'aide financière adressée par la présidente du comité Vieux Québec Feis, Madame Kerry Ann King ;

Considérant le dépôt de la reddition de comptes tel que requis pour l'année 2018 ;

Considérant l'importance de la danse irlandaise dans la culture de la Ville, ce qui fait de Shannon un lieu de prédilection pour la tenue du spectacle de danse irlandaise ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'accorder une subvention de 2 000 \$, payable à « Vieux Québec Feis » pour l'organisation d'une compétition de danse irlandaise le 28 septembre 2019, conditionnellement à ce qu'une reddition de comptes soit produite au plus tard le 31 janvier 2020 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

195-05-19 **5.4 Subvention - École Dollard-des-Ormeaux « Remise des diplômes secondaires et des distinctions académiques »**

Considérant la demande de subvention présentée par l'école Dollard-des-Ormeaux dans le cadre de la remise des diplômes secondaires et des distinctions académiques ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer une subvention de 200 \$ adressée à l'école Dollard-des-Ormeaux dans le cadre de l'évènement « Remise des diplômes secondaires et des distinctions académiques » ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

196-05-19 **5.5 Autorisation de dépense – Formation des élus – Participation au 31^e colloque du Carrefour action municipale et famille**

Considérant le souhait du Conseil de permettre la participation d'un membre du Comité des loisirs et de la vie communautaire au colloque du Carrefour action municipale et famille qui se déroulera sous le thème « Agissons ensemble ! », les 29, 30 et 31 mai 2019, à l'Hôtel Manoir Roberval ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le paiement des coûts de participation incluant les frais de déplacement et d'hébergement à l'Hôtel Manoir Roberval pour Mme Francine Girard au 31^e colloque du Carrefour action municipale et famille « Agissons ensemble ! » tenu les 29, 30 et 31 mai 2019 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Madame Sophie Perreault demande le vote.

Ont voté en faveur : Madame Francine Girard et messieurs Alain Michaud, Normand Légaré et Saül Branco ;

A voté contre : Madame Sophie Perreault ;

En faveur : 4

Contre : 1

Monsieur le maire, Mike-James Noonan, s'est abstenu de voter.

Majoritairement adoptée

- 197-05-19 **6.1 Avis de motion – Règlement numéro 617-19 relatif à la prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et au traitement des plaintes, abrogeant et remplaçant le Règlement 548-16 établissant la politique contre le harcèlement au travail**

Conformément à l'article 356 de la LCV qui stipule que l'adoption de tout règlement doit être précédée de la présentation d'un projet de règlement lors d'une séance du Conseil, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance ou d'une séance distincte, M. Alain Michaud donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement numéro 617-19 relatif à la prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et au traitement des plaintes, abrogeant et remplaçant le Règlement 548-16 établissant la politique contre le harcèlement au travail.

- 198-05-19 **6.2 Avis de motion – Règlement numéro 618-19 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et propriétés**

PVC 005-19

PV 08-07-19 Conformément à l'article 356 de la LCV, M. Alain Michaud donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement numéro 618-19 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

Les règlements suivants ont été abrogés ou remplacés :

- Règlement numéro 411 sur les colporteurs ;
- Règlement numéro 451 sur les alarmes incendie ;
- Règlement numéro 488 sur l'occupation et l'utilisation du domaine public municipal ;
- Règlement numéro 559-17 sur les nuisances ;
- Règlement numéro 588-18 sur les limites de vitesse ;
- Règlement numéro 592-18 sur le stationnement ;
- Règlement numéro 593-18 sur la circulation des véhicules routiers, la sécurité des piétons et cyclistes et la tranquillité des secteurs résidentiels ;
- Règlement numéro 594-18 sur la possession d'animaux ;
- Règlement numéro 595-18 sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics ;
- Règlement numéro 597-18 encadrant l'usage du cannabis ;
- Règlement numéro 609-19 sur le déneigement.

- 199-05-19 **6.3 Avis de motion – Règlement numéro 619-19 supplétif sur la sécurité publique et la protection des personnes et propriétés**

Conformément à l'article 356 de la LCV, M. Normand Légaré donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement numéro 619-19 supplétif sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

- 200-05-19 **6.4 Avis de motion - Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement numéro 407 concernant la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments et toutes ses modifications subséquentes, dans le cadre de l'adoption d'un règlement unifié pour l'ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet**

Conformément à l'article 356 de la LCV, M. Normand Légaré donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement numéro 407 concernant la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments et toutes ses modifications subséquentes, dans le cadre de l'adoption d'un règlement unifié pour l'ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet.

Conformément à la LCV, un projet de règlement sera déposé et présenté ultérieurement.

201-05-19 **6.5 Avis de motion – Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement numéro 411 sur les colporteurs et toutes ses modifications subséquentes, dans le cadre de l'adoption d'un règlement unifié pour l'ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet**

Conformément à l'article 356 de la LCV, M. Normand Légaré donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement numéro 411 sur les colporteurs et toutes ses modifications subséquentes, dans le cadre de l'adoption d'un règlement unifié pour l'ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet.

Conformément à la LCV, un projet de règlement sera déposé et présenté ultérieurement.

202-05-19 **6.6 Avis de motion – Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement numéro 451 sur les alarmes incendie et toutes ses modifications subséquentes, dans le cadre de l'adoption d'un règlement unifié pour l'ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet**

Conformément à l'article 356 de la LCV, M. Normand Légaré donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement numéro 451 sur les alarmes incendie et toutes ses modifications subséquentes, dans le cadre de l'adoption d'un règlement unifié pour l'ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet.

Conformément à la LCV, un projet de règlement sera déposé et présenté ultérieurement.

203-05-19 **6.7 Avis de motion – Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement numéro 465 sur la circulation des véhicules hors route et toutes ses modifications subséquentes, dans le cadre de l'adoption d'un règlement unifié pour l'ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet**

Conformément à l'article 356 de la LCV, M. Normand Légaré donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement numéro 465 sur la circulation des véhicules hors route et toutes ses modifications subséquentes, dans le cadre de l'adoption d'un règlement unifié pour l'ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet.

Conformément à la LCV, un projet de règlement sera déposé et présenté ultérieurement.

204-05-19 **6.8 Avis de motion – Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement numéro 488 sur l'occupation et l'utilisation du domaine public municipal et toutes ses modifications subséquentes, dans le cadre de l'adoption d'un règlement unifié pour l'ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet**

Conformément à l'article 356 de la LCV, M. Normand Légaré donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement numéro 488 sur l'occupation et l'utilisation du domaine public municipal et toutes ses modifications subséquentes, dans le cadre de l'adoption d'un règlement unifié pour l'ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet.

Conformément à la LCV, un projet de règlement sera déposé et présenté ultérieurement.

205-05-19 **6.9 Avis de motion – Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement numéro 500 sur l'utilisation extérieure des pesticides et des matières fertilisantes et toutes ses modifications subséquentes, dans le cadre de l'adoption d'un règlement unifié pour l'ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet**

Conformément à l'article 356 de la LCV, M. Normand Légaré donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement numéro 500 sur l'utilisation extérieure des pesticides et des matières fertilisantes et toutes ses modifications subséquentes, dans le cadre de l'adoption d'un règlement unifié pour l'ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet.

Conformément à la LCV, un projet de règlement sera déposé et présenté ultérieurement.

206-05-19 **6.10 Avis de motion – Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement numéro 538-16 sur la sécurité incendie dans le cadre de l'adoption d'un règlement unifié pour l'ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet**

Conformément à l'article 356 de la LCV, M. Normand Légaré donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement numéro 538-16 sur la sécurité incendie dans le cadre de l'adoption d'un règlement unifié pour l'ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet.

Conformément à la LCV, un projet de règlement sera déposé et présenté ultérieurement.

207-05-19 **6.11 Avis de motion – Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement numéro 559-17 sur les nuisances dans le cadre de l'adoption d'un règlement unifié pour l'ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet**

Conformément à l'article 356 de la LCV, M. Normand Légaré donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement numéro 559-17 sur les nuisances dans le cadre de l'adoption d'un règlement unifié pour l'ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet.

Conformément à la LCV, un projet de règlement sera déposé et présenté ultérieurement.

208-05-19 **6.12 Avis de motion – Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement numéro 588-18 sur les limites de vitesse dans le cadre de l'adoption d'un règlement unifié pour l'ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet**

Conformément à l'article 356 de la LCV, M. Normand Légaré donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement numéro 588-18 sur les limites de vitesse dans le cadre de l'adoption d'un règlement unifié pour l'ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet.

Conformément à la LCV, un projet de règlement sera déposé et présenté ultérieurement.

209-05-19 **6.13 Avis de motion – Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement numéro 592-18 sur le stationnement dans le cadre de l'adoption d'un règlement unifié pour l'ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet**

Conformément à l'article 356 de la LCV, M. Normand Légaré donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement numéro 592-18 sur le stationnement dans le cadre de l'adoption d'un règlement unifié pour l'ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet.

Conformément à la LCV, un projet de règlement sera déposé et présenté ultérieurement.

210-05-19 **6.14 Avis de motion – Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement numéro 593-18 sur la circulation des véhicules routiers, la sécurité des piétons et cyclistes et la tranquillité des secteurs résidentiels dans le cadre de l'adoption d'un règlement unifié pour l'ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet**

Conformément à l'article 356 de la LCV, M. Normand Légaré donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement numéro 593-18 sur la circulation des véhicules routiers, la sécurité des piétons et cyclistes et la tranquillité des secteurs résidentiels dans le cadre de l'adoption d'un règlement unifié pour l'ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet.

Conformément à la LCV, un projet de règlement sera déposé et présenté ultérieurement.

- 211-05-19 **6.15 Avis de motion – Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement numéro 594-18 sur la possession d’animaux dans le cadre de l’adoption d’un règlement unifié pour l’ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet**

Conformément à l'article 356 de la LCV, M. Normand Légaré donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement numéro 594-18 sur la possession d'animaux dans le cadre de l'adoption d'un règlement unifié pour l'ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet.

Conformément à la LCV, un projet de règlement sera déposé et présenté ultérieurement.

- 212-05-19 **6.16 Avis de motion – Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement numéro 595-18 sur la sécurité, la paix et l’ordre dans les endroits publics dans le cadre de l’adoption d’un règlement unifié pour l’ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet**

Conformément à l'article 356 de la LCV, M. Normand Légaré donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement numéro 595-18 sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics dans le cadre de l'adoption d'un règlement unifié pour l'ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet.

Conformément à la LCV, un projet de règlement sera déposé et présenté ultérieurement.

- 213-05-19 **6.17 Avis de motion – Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement numéro 597-18 encadrant l’usage du cannabis dans le cadre de l’adoption d’un règlement unifié pour l’ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet**

Conformément à l'article 356 de la LCV, M. Normand Légaré donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement numéro 597-18 encadrant l'usage du cannabis dans le cadre de l'adoption d'un règlement unifié pour l'ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet.

Conformément à la LCV, un projet de règlement sera déposé et présenté ultérieurement.

7 DEPOT DES PROJETS DE REGLEMENT

- 214-05-19 **7.1 Adoption - Procédure portant sur la réception et l’examen des plaintes formulées dans le cadre de l’adjudication de contrats supérieurs au seuil d’appel offres public fixé par règlement ministériel et d’attribution de contrats de gré à gré avec un fournisseur unique – Insertion au Règlement numéro 531-16 établissant la politique de gestion contractuelle**

Considérant que le projet de loi n° 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l’Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c. 27), a été sanctionné le 1^{er} décembre 2017;

Considérant que conformément à la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l’Autorité des marchés publics*, les organismes municipaux ont, à partir du 25 mai 2019, l'obligation de traiter les plaintes qu'ils recevront à l'égard de leurs processus de demandes de soumissions publiques visant les contrats supérieurs au seuil d'appel offres public fixé par règlement ministériel et de leurs avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique ;

Considérant que le Conseil doit adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution de tels contrats ;

Considérant que le Conseil souhaite insérer cette procédure dans le *Règlement numéro 531-16 établissant la politique de gestion contractuelle* ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter la Procédure portant sur la réception et l'examen des *plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication* de contrats supérieurs au seuil d'appel offres public fixé par règlement ministériel et d'attribution de contrats de gré à gré avec un fournisseur unique conformément au document joint à cette résolution pour en faire partie intégrante ;
- 2) De modifier le Règlement numéro 531-16 établissant la politique de gestion contractuelle pour y intégrer ladite procédure ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 214-05-19

215-05-19 **7.2 Projet de Règlement numéro 612-19 relatif à la gestion contractuelle, abrogeant et remplaçant le Règlement 531-16 établissant la politique de gestion contractuelle pour y intégrer le formulaire « Déclaration et engagement du soumissionnaire » et une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes**

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 11 mars 2019 ;

Conformément à la LCV, M. le maire dépose et présente le projet de Règlement numéro 612-19 relatif à la gestion contractuelle, abrogeant et remplaçant le Règlement 531-16 établissant la politique de gestion contractuelle pour y intégrer le formulaire « Déclaration et engagement du soumissionnaire » et une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes. Enfin, il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance ;

Conformément à l'article 356 LCV, ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance. Il a également été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance. Des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

Document déposé : 215-05-19

216-05-19 **7.3 Projet de Règlement numéro 616-19 concernant la division du territoire de la ville de Shannon en six (6) districts électoraux**

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 1^{er} avril 2019 ;

Conformément à la LCV, M. le maire dépose et présente le projet de Règlement numéro 616-19 concernant la division du territoire de la ville de Shannon en six (6) districts électoraux. Enfin, il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance ;

Conformément à l'article 356 LCV, ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance. Il a également été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance. Des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

Document déposé : 216-05-19

217-05-19 **7.4 Projet de Règlement numéro 617-19 relatif à la prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et au traitement des plaintes, abrogeant et remplaçant le Règlement 548-16 établissant la politique contre le harcèlement au travail**

Considérant qu'un avis de motion a été donné séance tenante, soit le 6 mai 2019 ;

Conformément à la LCV, M. le maire dépose et présente le Règlement numéro 617-19 relatif à la prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et au traitement des plaintes, abrogeant et remplaçant le Règlement 548-16 établissant la politique contre le harcèlement au travail. Enfin, il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance ;

Conformément à l'article 356 LCV, ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance. Il a également été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance. Des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

Document déposé : 217-05-19

218-05-19 **7.5 Projet de Règlement numéro 618-19 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et propriétés**

Considérant qu'un avis de motion a été donné séance tenante, soit le 6 mai 2019 ;

Conformément à la LCV, M. le maire dépose et présente le Règlement numéro 618-19 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et propriétés. Enfin, il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance ;

Conformément à l'article 356 LCV, ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance. Il a également été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance. Des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

Document déposé : 218-05-19

219-05-19 **7.6 Projet de Règlement numéro 619-19 supplétif sur la sécurité publique et la protection des personnes et propriétés**

Considérant qu'un avis de motion a été donné séance tenante, soit le 6 mai 2019 ;

Conformément à la LCV, M. le maire dépose et présente le Règlement numéro 619-19 supplétif sur la sécurité publique et la protection des personnes et propriétés. Enfin, il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance ;

Conformément à l'article 356 LCV, ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance. Il a également été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance. Des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

Document déposé : 219-05-19

8 ADOPTION DE REGLEMENTS

220-05-19 **8.1 Adoption - Règlement numéro 609-19 sur le déneigement, abrogeant et remplaçant le Règlement 477 et toutes ses modifications subséquentes**

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 14 janvier 2019 ;

Considérant qu'un projet de ce règlement a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} avril 2019 ;

Considérant qu'une copie d'un projet de ce règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

Considérant qu'un projet de ce règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant qu'un projet de ce règlement a été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance ;

Considérant que des copies d'un projet de ce règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, séance tenante le cas échéant.

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 609-19 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

221-05-19

8.2 Adoption - Règlement numéro 610-19 sur l'identification de Thomas Guilfoyle comme personnage historique au patrimoine culturel municipal

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 4 février 2019 ;

Considérant qu'un projet de ce règlement a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire tenue le 4 février 2019 ;

Considérant la consultation publique tenue le 26 février 2019 par les membres du Conseil local du patrimoine ;

Considérant qu'une copie d'un projet de ce règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

Considérant qu'un projet de ce règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant qu'un projet de ce règlement a été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance ;

Considérant que des copies d'un projet de ce règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, séance tenante le cas échéant.

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 610-19 comme s'il était tout au long récité ;

- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

222-05-19 **8.3 Dépôt du registre – Demandes de tenue de registre - Règlement numéro 615-19 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à modifier les limites de la Zone C-35 afin d'y inclure le lot 4 368 279**

Le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose au Conseil, le Registre faisant état du nombre de signatures reçu pour signifier une demande de tenue de registre dans le processus d'adoption du *Règlement numéro 615-19 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à modifier les limites de la Zone C-35 afin d'y inclure le lot 4 368 279*

Nombre de signatures requis :	12
Nombre de signatures obtenu :	6
Règlement numéro 615-19 :	adopté
Dates de la tenue du registre :	16 et 17 avril 2019

Document déposé 222-05-19

223-05-19 **8.4 Adoption – Règlement numéro 615-19 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à modifier les limites de la Zone C-35 afin d'y inclure le lot 4 368 279**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2019 ;

Considérant que les dispositions du présent règlement ont été soumises à la consultation publique et à la demande de tenue de registre prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1) et en tenant compte des voix d'opposition ;

Considérant qu'une copie d'un projet de ce règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

Considérant qu'un projet de ce règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant qu'un projet de ce règlement a été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance ;

Considérant que des copies d'un projet de ce règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, séance tenante le cas échéant.

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 615-19 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

9 AVIS DE MOTION (SUITE)

224-05-19

9.1 Avis de motion – Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement 609-19 sur le déneigement dans le cadre de l'adoption d'un règlement unifié pour l'ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet

Conformément à l'article 356 de la LCV, M. Alain Michaud donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement abrogeant ou remplaçant le Règlement 609-19 sur le déneigement dans le cadre de l'adoption d'un règlement unifié pour l'ensemble des villes et municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier portant sur le même objet.

Conformément à la LCV, un projet de règlement sera déposé et présenté ultérieurement.

10 ADMINISTRATION

225-05-19

10.1 Approbation - Règlement d'emprunt numéro 32-2019 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf décrétant un emprunt de 3 376 758 \$

Considérant que la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a la responsabilité de la gestion des matières résiduelles pour toutes ses municipalités membres ;

Considérant que la cellule d'enfouissement numéro 2 sera remplie au maximum de sa capacité au plus tard à l'été 2020, la Régie doit entreprendre des démarches en vue de la réalisation de travaux de construction d'une nouvelle cellule d'enfouissement (cellule numéro 3) au lieu d'enfouissement technique de Neuville sur les lots 3 706 438 et 3 706 439 ;

Considérant que la Régie a adopté un règlement d'emprunt de 3 376 758 \$ pour la réalisation desdits travaux ;

Considérant que les municipalités membres de la Régie doivent approuver ce règlement d'emprunt par une résolution de leur conseil au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception d'une copie transmise par la secrétaire-trésorière de la Régie et si elles ne le font pas, le règlement sera réputé approuvé par les municipalités ;

Considérant que l'approbation de ce règlement d'emprunt est également soumise à la procédure suivante :

- a) Avis public aux contribuables du territoire de chacune des municipalités au profit desquelles la dépense est effectuée, les avisant qu'ils ont un délai de trente (30) jours pour demander à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter de chacune des municipalités ;
- b) Approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'habitation.

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) Que le conseil municipal de la Ville de Shannon approuve le Règlement d'emprunt numéro 32-2019 de 3 376 758 \$ adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 18 avril 2019 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

226-05-19 **10.2 Autorisation de signature de l'« Entente de collaboration - Projet 154020967 » avec le ministère des Transports - Définition des rôles et responsabilité quant à l'entretien du tunnel piétonnier et au déplacement d'une enseigne – Réaménagement de la route 369**

Considérant la Résolution 165-04-18 « Mandat à la direction générale - Entente de collaboration « Entretien et exploitation des ouvrages et des installations » du tunnel avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports » visant le partage des responsabilités avec le ministère de la Défense en raison de la localisation de Garnison Valcartier ;

Considérant que les autorités concernées de la Garnison Valcartier ont refusé la demande de partage des responsabilités ;

Considérant la nécessité de procéder à la signature de l'« Entente de collaboration – Projet no 154020967 » avec le ministère des Transports, visant à définir les rôles et responsabilités des parties quant à l'entretien du tunnel piétonnier P-18904 ainsi qu'au déplacement d'une enseigne réalisé dans le cadre des travaux de réaménagement de la route 369 à l'intersection des rues Rochon et Vanier sur le territoire de la Ville de Shannon ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la direction générale à signer l'« Entente de collaboration - Projet 154020967 » avec le ministère des Transports, visant à définir les rôles et responsabilités des parties quant à l'entretien du tunnel piétonnier P-18904 ainsi qu'au déplacement d'une enseigne réalisé dans le cadre des travaux de réaménagement de la route 369 à l'intersection des rues Rochon et Vanier sur le territoire de la Ville de Shannon, jointe à cette résolution pour en faire partie intégrante et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 226-05-19

11 GESTION CONTRACTUELLE

227-05-19 **11.1 Autorisation de lancement d'une demande de prix sur invitation – Approvisionnement et livraison d'un produit d'asphaltage « enrobé bitumineux »**

Considérant l'article 573.3.0.1 LCV relatif au processus d'attribution des contrats et le *Règlement établissant la politique de gestion contractuelle* ;

Considérant les besoins de la Ville pour des travaux de rapiéçage de ses rues et chemins ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le Directeur des travaux publics à procéder au lancement d'une demande de prix sur invitation pour l'approvisionnement et la livraison d'enrobé bitumineux (tonnes métriques) pour des travaux de rapiéçage des rues et chemins de la Ville ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

228-05-19 **11.2 Autorisation de lancement d'un appel d'offres sur invitation – Fourniture d'enrobé bitumineux et travaux de rapiéçage des rues et chemins de la Ville**

Considérant l'article 573.3.0.1 LCV relatif au processus d'attribution des contrats et le *Règlement établissant la politique de gestion contractuelle* ;

Considérant les besoins de la Ville pour des travaux de rapiéçage de ses rues et chemins ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le Directeur des travaux publics à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'enrobé bitumineux et des travaux de rapiéçage des rues et des chemins de la Ville ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

229-05-19 **11.3 Autorisation de lancement d'une demande de prix sur invitation – Acquisition et installation d'une clôture pour le sentier multifonctionnel dans le secteur de la rue de Tyrone**

Considérant l'article 573.3.0.1 LCV relatif au processus d'attribution des contrats et le *Règlement établissant la politique de gestion contractuelle* ;

Considérant la nécessité de procéder à une demande de prix sur invitation pour l'acquisition et l'installation d'une clôture pour le sentier multifonctionnel donnant accès à la piste cyclable dans le secteur de la rue de Tyrone ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser les fonctionnaires concernés dans ce dossier à procéder au lancement d'une demande de prix sur invitation pour l'acquisition et l'installation d'une clôture pour le sentier multifonctionnel donnant accès à la piste cyclable dans le secteur de la rue de Tyrone ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

230-05-19 **11.4 Octroi d'un contrat de gré à gré – Contrat de licence et d'abonnement avec l'entreprise EDILEX inc.**

Considérant le *Règlement numéro 531-16 établissant la politique de gestion contractuelle* ;

Considérant que la Ville procède régulièrement à l'acquisition de biens ou de services afin de répondre à divers besoins ;

Considérant le souhait d'uniformiser le processus menant à l'octroi de contrats ;

Considérant le système de rédaction de documents d'appel d'offres et le répertoire de clauses servant à l'assemblage de la documentation contractuelle se rapportant aux marchés publics offerts par l'entreprise EDILEX inc. ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise EDILEX inc. pour l'Offre de service no 494 « Contrat de licence et d'abonnement » datée le 8 avril 2019, couvrant une période de trois (3) ans, conformément au document joint à cette résolution pour en faire partie intégrante ;
- 2) D'autoriser le paiement des frais de mise en service au montant de 1 225 \$ (taxes non incluses) pour la mise en service de la plateforme et du paiement du montant de 4636,35 \$ (taxes non incluses) pour les autres services s'étalant sur trois ans, sur réception de facture ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité
Document déposé : 230-05-19

231-05-19

11.5 Octroi d'un contrat à l'entreprise Lemieux Nolet CPA S.E.N.C.R.L. - Audit de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 et du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)

Considérant l'article 573.3.0.1 LCV relatif au processus d'attribution des contrats et le *Règlement établissant la politique de gestion contractuelle* ;

Considérant l'obligation du gouvernement provincial de faire auditer la reddition de compte du programme TECQ 2014-2018 et du programme FEPTEU ;

Considérant la demande de prix sur invitation lancée le 10 avril 2019 pour l'audit de la TECQ 2014-2018 et du programme FEPTEU ;

Considérant que sur les quatre entreprises invitées, trois d'entre elles ont déposé une soumission et elles étaient conformes aux exigences de la demande de prix :

ENTREPRISE	MONTANT - TECQ (taxes non incluses)	MONTANT - FEPTEU (taxes non incluses)
Bédard Guilbault inc.	-	-
Lemieux Nolet	2 750 \$	2 950 \$
Mallette	3 700 \$	4 750 \$
Raymond Chabot Grand Thornton	3 000 \$	3 500 \$

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat à l'entreprise Lemieux Nolet CPA S.E.N.C.R.L. au montant forfaitaire de 2 750 \$ (taxes non incluses) pour l'audit de la TECQ 2014-2018 et de 2 950 \$ (taxes non incluses) pour le programme FEPTEU ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

11.6 Octroi d'un contrat à l'entreprise _____ - Acquisition et l'implantation d'un système de téléphonie IP (REPORTÉ)

POINT REPORTÉ

232-05-19 **11.7 Autorisation de signature et de paiement – Offre de service « Partenariat avec le Centre de la Famille Valcartier » pour la période de 2019 à 2022**

Considérant la pertinence des services offerts aux familles du territoire de Shannon par le Centre de la famille Valcartier ;

Considérant que ce partenariat, en plus d'éviter des doublons, comble les besoins évolutifs de nos familles ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la direction générale à signer l'entente de « Partenariat avec le Centre de la Famille Valcartier » pour une période de trois (3) ans, conformément au document joint à cette résolution pour en faire partie intégrante ;
- 2) D'autoriser le paiement de 10 000 \$ pour la période 2019-2020 ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 232-05-19

233-05-19 **11.8 Approbation et autorisation de signature – « Entente relative à l'accès des services récréatifs » du Plan Sports Loisirs des Programmes de soutien du Personnel du Service des loisirs communautaires de la Base de soutien Valcartier**

Considérant la Résolution 436-08-17 concernant l'entente en matière de loisirs entre la Ville et le Service de loisirs communautaires de la Base de soutien Valcartier ;

Considérant la volonté du Conseil de renouveler cette entente, avec quelques modifications mineures, avec le Service de loisirs communautaires qui offre un programme Plan Sports Loisir très apprécié des citoyens ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'approuver l'« Entente relative à l'accès des services récréatifs » du Plan Sports Loisirs des Programmes de soutien du Personnel du Service des loisirs communautaire de la Base de soutien Valcartier, conformément au document joint à cette résolution pour en faire partie intégrante ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer ladite « Entente relative à l'accès des services récréatifs » pour une période de cinq (5) ans, soit du 15 mars 2020 au 15 septembre 2024 et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 233-05-19

234-05-19 **11.9 Abrogation - Résolution 557-10-17 « Ajout au contrat de l'Entreprise Mike-Denis inc. – Nouvelle portion de trottoir de la rue Ladas**

Mme la conseillère Sophie Perreault manifeste un possible intérêt dans ce dossier, s'abstient de participer aux délibérations, d'influencer le vote sur cette question et également de voter.

Considérant la Résolution 154-04-19 « Règlement – Litige avec l'Entreprise Mike-Denis inc. ;

Considérant la nécessité d'abroger la Résolution 557-10-17 « Ajout au contrat de l'Entreprise Mike-Denis inc. – Nouvelle portion de trottoir de la rue Lada » pour apporter une modification sur le mode de paiement au prorata qui y était précisé et d'ajouter l'indexation ;

En conséquence ;

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) D'abroger la Résolution 557-10-17 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

235-05-19 **11.10 Ajout au contrat de l'Entreprise Mike-Denis Inc. – Nouvelle portion de trottoir rue Ladas et mode de paiement**

Mme la conseillère Sophie Perreault manifeste un possible intérêt dans ce dossier, s'abstient de participer aux délibérations, d'influencer le vote sur cette question et également de voter.

Considérant le contrat intervenu entre Entreprise Mike Denis inc. et la Ville (Résolution 429-10-16) ;

Considérant la Résolution 234-05-19 « Abrogation - Résolution 557-10-17 « Ajout au contrat de l'Entreprise Mike-Denis inc. – Nouvelle portion de trottoir de la rue Lada » ;

Considérant la Résolution 157-04-19 « Règlement – Litige avec l'Entreprise Mike-Denis inc. » ;

Considérant la nécessité d'apporter une modification à la Résolution 557-10-17 sur le mode de paiement au prorata qui y était précisé et d'ajouter l'indexation du montant des travaux de déneigement ;

En conséquence ;

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'ajouter au contrat de l'Entreprise Mike Denis Inc. l'entretien et le déneigement de la nouvelle portion de trottoir située sur la rue Ladas devant l'école Dollard-des-Ormeaux, d'une longueur de 46,65 mètres ;
- 2) De prévoir le paiement de ces travaux au montant de 795,60 \$ (taxes non incluses) et le majorer de 2 % annuellement pour la durée restante du contrat avec la Ville ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

236-05-19 **12.1 Dépôt – Rapports des permis et certificats du 1^{er} au 30 avril 2019**

À titre indicatif, le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose les « Rapports des permis et certificats » pour la période du 1^{er} au 30 avril 2019.

Documents déposés : 236-05-19

237-05-19 **12.2 Dépôt – Rapport mensuel de la Société protectrice des animaux**

À titre indicatif, le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose le rapport mensuel de la *Société protectrice des animaux* du mois de mars 2019 et transmet une copie au Service des finances pour la facturation des citoyens touchés, le cas échéant.

Document déposé : 237-05-19

238-05-19 **12.3 Dépôt – Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme – 10 avril 2019**

Le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme daté le 10 avril 2019.

Document déposé : 238-05-19

239-05-19 **12.4 Demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2019-90007 concernant le lot 4 369 632 situé sur la rue Griffin dans la zone H-3**

Considérant la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2019-90007 déposée par la propriétaire du lot 4 369 632 situé sur la rue Griffin, zone H-3 ;

Considérant que cette demande vise la construction d'une résidence unifamiliale isolée avec garage intégré dans la zone H-3 ;

Considérant l'article 2.3 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* (P.I.I.A.) 604-18 qui prescrit que l'émission d'un permis de construction pour un bâtiment principal dans la zone H-3 doit au préalable, avoir fait l'objet d'une demande de P.I.I.A.;

Considérant l'article 7.2 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* (P.I.I.A.) 604-18 qui prescrit des critères d'évaluation pour les P.I.I.A. dans la zone H-3 ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est d'avis que le bâtiment projeté et son implantation respectent les critères d'évaluation de P.I.I.A. dans la zone H-3 ;

Considérant que le CCU est d'avis que les revêtements de canexel et de maçonnerie de béton du bâtiment principal sont adéquats ;

Considérant que le CCU constate par les photographies aériennes que le terrain est en grande partie boisé ;

Considérant que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de P.I.I.A. conditionnellement à ce que le demandeur respecte la condition suivante :

- Au moins 15 arbres avec un diamètre d'un minimum de 10 centimètres doivent être conservés sur le lot 4 369 632 ;

Considérant la recommandation favorable du CCU ;

Considérant qu'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de la séance de consultation publique tenue ce jour ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'accorder, tel que déposé, la présente demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2019-90007, conditionnellement à ce que le demandeur respecte la condition suivante :
 - Au moins 15 arbres avec un diamètre d'un minimum de 10 centimètres doivent être conservés sur le lot 4 369 632 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tout document afférent, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

240-05-19

12.5 Demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2019-90008 concernant le lot 4 369 233 situé sur la rue de Galway dans la zone H-24

Considérant la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2019-90008 déposée par la future propriétaire du lot 4 369 233 situé sur la rue de Galway, zone H-24 ;

Considérant que cette demande vise la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans la zone H-24 ;

Considérant l'article 2.3 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* (P.I.I.A.) 604-18 qui prescrit que l'émission d'un permis de construction pour un bâtiment principal dans la zone H-24 doit au préalable, avoir fait l'objet d'une demande de P.I.I.A.;

Considérant l'article 7.2 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* (P.I.I.A.) 604-18 qui prescrit des critères d'évaluation pour les P.I.I.A. dans la zone H-24 ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est d'avis que le bâtiment projeté et son implantation respectent les critères d'évaluation de P.I.I.A. dans la zone H-24 ;

Considérant que le CCU est d'avis que les revêtements de bois Maibec et de pierre du bâtiment principal sont adéquats ;

Considérant que le CCU constate par les photographies aériennes que le terrain est en grande partie boisé;

Considérant que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de P.I.I.A. conditionnellement à ce que le demandeur respecte la condition suivante :

- Au moins 15 arbres avec un diamètre d'un minimum de 10 centimètres doivent être conservés sur le lot 4 369 233 ;

Considérant la recommandation favorable du CCU ;

Considérant qu'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de la séance de consultation publique tenue ce jour ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'accorder, tel que déposé, la présente demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2019-90008, conditionnellement à ce que le demandeur respecte la condition suivante :
 - Au moins 15 arbres avec un diamètre d'un minimum de 10 centimètres doivent être conservés sur le lot 4 369 233 ;

- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tout document afférent, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

241-05-19 **12.6 Demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2019-90009 concernant le lot 4 368 033 situé sur la rue des Mélèzes dans la zone H-5**

Considérant la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2019-90009 déposée par les futurs propriétaires du lot 4 368 033 situé sur la rue des Mélèzes, zone H-5 ;

Considérant que cette demande vise la construction d'une résidence unifamiliale isolée avec garage attaché dans la zone H-5 ;

Considérant l'article 2.3 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* (P.I.I.A.) 604-18 qui prescrit que l'émission d'un permis de construction pour un bâtiment principal dans la zone H-5 doit au préalable, avoir fait l'objet d'une demande de P.I.I.A.;

Considérant l'article 7.2 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* (P.I.I.A.) 604-18 qui prescrit des critères d'évaluation pour les P.I.I.A. dans la zone H-5 ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est d'avis que le bâtiment projeté et son implantation respectent les critères d'évaluation de P.I.I.A. dans la zone H-5 ;

Considérant que le CCU est d'avis que les revêtements de Canexel et de pierre du bâtiment principal sont adéquats ;

Considérant que le CCU constate par les photographies aériennes que le terrain est en grande partie boisé;

Considérant que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de P.I.I.A. conditionnellement à ce que les demandeurs respectent la condition suivante :

- Au moins 15 arbres avec un diamètre d'un minimum de 10 centimètres doivent être conservés sur le lot 4 368 033 ;

Considérant la recommandation favorable du CCU ;

Considérant qu'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de la séance de consultation publique tenue ce jour ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'accorder, tel que déposé, la présente demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2019-90009, conditionnellement à ce que les demandeurs respectent la condition suivante :

- Au moins 15 arbres avec un diamètre d'un minimum de 10 centimètres doivent être conservés sur le lot 4 368 033 ;

- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tout document afférent, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

242-05-19

12.7 Mandat au Service de l'urbanisme - Demande de modification au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Jacques-Cartier afin que l'usage Agriculture avec élevage soit compatible dans l'aire d'affectation RF-23

Considérant que la Ville a procédé à la concordance de ses règlements d'urbanisme ;

Considérant la demande du propriétaire de Centre Équestre Shannon Inc., entreprise située au 286, chemin de Wexford, lot 5 799 416 dans la zone F-53, pour une modification du *Règlement de zonage 601-18* afin que la classe d'usage Agriculture (A-1) soit autorisée dans la zone F-53 ;

Considérant que l'Annexe 2 du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de La Jacques-Cartier précise que dans la grille de compatibilité des usages de la Ville, l'usage Agriculture avec élevage n'est pas compatible à l'exception des fermes d'agrément dans l'aire d'affectation RF-23 ;

Considérant que dans le *Règlement de zonage 601-18*, la grille de spécifications de la zone F-53 prescrit que la classe d'usage Agriculture (A-1) n'est pas autorisée à l'exception des fermes d'agrément ;

Considérant que dans l'ancien *Règlement de zonage 352*, la grille de spécifications de la zone F-53 prescrivait que la classe d'usage Agriculture (A-1) était autorisée ;

Considérant que le conseil municipal appuie cette demande de modification au *Règlement de zonage 601-18* pour autoriser la classe d'usage Agriculture (A-1) dans la zone F-53 ;

Considérant que ladite modification au *Règlement de zonage 601-18* nécessite préalablement une modification au SADR de la MRC de La Jacques-Cartier ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De mandater le Service de l'urbanisme de déposer à la MRC de la Jacques-Cartier une demande de modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé afin que l'usage Agriculture avec élevage soit compatible dans l'aire d'affectation RF-23 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tout document afférent, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

243-05-19

12.8 Nomination de M. Marc-Étienne Tremblay-Demers, responsable du dossier « Plan régional des milieux humides et hydriques » de la MRC de La Jacques-Cartier

Considérant la demande de la MRC de La Jacques-Cartier pour la désignation d'un responsable de la Ville dans le dossier « Plan régional des milieux humides et hydriques » ;

Considérant que la Ville sera grandement impliquée dans le processus d'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques chapeauté par la MRC de La Jacques-Cartier ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De nommer M. Marc-Étienne Tremblay-Demers, inspecteur en bâtiment, responsable du dossier Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de La Jacques-Cartier ;

- 2) D'autoriser et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

244-05-19

12.9 Renouvellement du mandat de M. Jean Debès – Membre du Comité consultatif d'urbanisme

Considérant le souhait de M. Jean Debès de poursuivre son mandat à titre de membre au sein du Comité consultatif de l'urbanisme (CCU) ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De renouveler le mandat de M. Jean Debès à titre de membre du CCU pour une durée de deux ans ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

245-05-19

12.10 Renouvellement du mandat de Mme Christianne Landry – Membre du Comité consultatif d'urbanisme

Considérant le souhait de Mme Christianne Landry de poursuivre son mandat à titre de membre au sein du Comité consultatif de l'urbanisme (CCU) ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De renouveler le mandat de Mme Christianne Landry à titre de membre du CCU pour une durée de deux ans ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

246-05-19

12.11 Renouvellement du mandat de Mme Debra Christiansen-Stowe – membre du Comité consultatif d'urbanisme

Considérant le souhait de Mme Debra Christiansen Stowe de poursuivre son mandat à titre de membre au sein du Comité consultatif de l'urbanisme (CCU) ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De renouveler le mandat de Mme Debra Christiansen Stowe à titre de membre du CCU pour une durée de deux ans ;

- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

13 LOISIRS, COMMUNICATIONS ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun élément traité ce mois-ci.

14 GREFFE

- 247-05-19 **14.1 Dépôt et présentation - Rapport financier et rapport du vérificateur externe de la Ville pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018**

Point traité en début de séance.

- 248-05-19 **14.2 Dépôt – Registre du nombre de demandes d'accès à l'information pour la période du 1^{er} au 30 avril 2019**

À titre indicatif, le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose le *Registre du nombre de demandes d'accès à l'information* pour la période du 1^{er} au 30 avril 2019. La nature des demandes et leur traitement sont de nature confidentielle, conformément à la loi qui prévoit que la Ville doit assurer la protection des renseignements personnels.

Document déposé : 248-05-19

- 249-05-19 **14.3 Dépôt – Liste des avis de motion en traitement**

À titre indicatif, le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose la liste des avis de motion pour lesquels un projet de règlement devrait être déposé.

Document déposé : 249-05-19

- 250-05-19 **14.4 Dépôt – Liste des personnes endettées envers la Ville pour les taxes municipales 2016 et 2017**

PVC 004-19

PV 03-06-19

En vertu des dispositions des articles 511 et suivants de la LCV qui prévoient notamment que si les taxes ne sont pas payées à l'expiration du délai prévu conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale* portant sur le paiement et le remboursement des taxes, selon le cas, le trésorier peut les prélever avec les frais de justice au moyen de la saisie et de la vente des biens meubles saisissables appartenant à ces personnes et qui se trouvent sur le territoire de la Ville.

Le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint, dépose la liste des personnes endettées envers la Ville pour les taxes municipales 2016 et 2017.

Document déposé : 250-05-19

- 251-05-19 **14.5 Approbation de la liste des immeubles visés par la vente pour non-paiement de taxes (2016 et 2017) et ordonnance de procéder**

PVC 004-19

PV 03-06-19

Considérant les dispositions des articles 511 et suivants de la LCV relatives à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes ;

Considérant la Résolution 598-12-18 « Procédure de vente pour défaut de paiement de taxes pour l'année 2019 » ;

Considérant la Résolution 250-05-19 « Dépôt – Liste des personnes endettées envers la Ville pour les taxes municipales 2016 et 2017 » ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'approuver la liste des immeubles visés par la vente pour non-paiement de taxes pour les années 2016 et 2017 telle que jointe à cette résolution pour en faire partie intégrante ;
- 2) D'ordonner de procéder à la vente de ces immeubles pour non-paiement de taxes ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 250-05-19

252-05-19

14.6 Vente pour non-paiement de taxes (Juin 2019) – Mandat d'un représentant de la Ville pour enchérir et acquérir des immeubles au nom de la Ville

Considérant la Résolution 598-12-18 « Procédure de vente pour défaut de paiement de taxes pour l'année 2019 » ;

Considérant les articles 511 et suivants de la LCV ;

Considérant la nécessité de nommer un représentant de la Ville pour enchérir et acquérir des immeubles en son nom lors de ladite vente (notamment en l'absence d'autre enchérisseur) ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De nommer le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint, Me Sylvain Déry, représentant de la Ville pour enchérir et acquérir des immeubles en son nom lors de la vente pour non-paiement de taxes prévue en juin 2019 (notamment en l'absence d'autre enchérisseur) ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

253-05-19

14.7 Autorisation de dépenses – Acquisition et installation d'un programme d'archivage

Considérant l'obligation pour la Ville d'acquérir un outil de sauvegarde de documents sécuritaire et convivial, expressément réservé au conseil municipal pour en faciliter l'accès aux élus ;

Considérant que trois demandes de prix ont été soumises ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la dépense auprès de l'entreprise Référence Systèmes Inc. pour l'acquisition et l'installation d'un programme de sauvegarde de documents permettant un partage sécuritaire et convivial avec les membres du Conseil, au montant de 1 249 \$ (taxes non incluses) et d'un montant approximatif de 550 \$ pour l'installation, conformément à la soumission numéro 4036 ;

- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

15 TRAVAUX PUBLICS

Aucun élément traité ce mois-ci

16 SECURITE PUBLIQUE

254-05-19 **16.1 Autorisation d'un barrage routier - Course organisée par le Service des loisirs communautaires de la Base Valcartier (25 mai 2019)**

**ABROGÉE
318-06-19**

Considérant la demande de la Coordonnatrice des loisirs communautaires de la Base Valcartier pour la fermeture d'une portion de la rue Vanier, le 25 mai prochain, pour la tenue d'un événement familial et d'un marché champêtre ;

Considérant la volonté du Conseil d'acquiescer à cette demande ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la fermeture d'une portion de la rue Vanier (telle qu'illustrée au plan joint à cette résolution pour en faire partie intégrante) pour la tenue d'un événement familial et d'un marché champêtre, le samedi 25 mai 2019, de 6 h à 18 h ;
- 2) Que le Service des loisirs communautaires de Valcartier prévoit une personne aux extrémités de la zone fermée pour diriger les automobilistes vers la voie de contournement ;
- 3) De prévoir un couloir pour les véhicules d'urgence ;
- 4) De mandater le Service des travaux publics de prévoir l'équipement requis pour la signalisation nécessaire à la sécurisation des lieux ;
- 5) Que cette demande respecte les règlements et lois en vigueur ;
- 6) Que la(les) responsable(s) tienne(nt) exempte la Ville de toute responsabilité ;
- 7) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 254-05-19

255-05-19 **16.2 Autorisation d'un barrage routier - Agir à grande échelle, intersection de la Route de la Bravoure (369) et de la rue Rochon**

Considérant la demande de M. Nicolas Bazinet pour ériger un barrage routier dans le but d'amasser des dons pour la cause « Agir à grande échelle » ;

Considérant que le barrage aura lieu le 25 mai 2019, entre 9 h et 13 h ;

Considérant la présentation du permis d'événements spéciaux no 7186-19-006 pour cette cause ;

Considérant la couverture d'assurances no L-59-55131-7 déposée pour cette activité ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la demande de barrage routier à l'intersection de la Route de la Bravoure (369) et de la rue Rochon, le 25 mai 2019 entre 9 h et 13 h, pour la collecte de dons pour la cause « Agir à grande échelle » ;
- 2) Que cette demande respecte les règlements et lois en vigueur ;
- 3) Que la(les) responsable(s) tienne(nt) exempte la Ville de toute responsabilité ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

256-05-19 **16.3 Autorisation de passage aux coureurs du Méga-Relais – Boulevard Jacques-Cartier, route de la Bravoure, rues de la Station et des Mélèzes et chemins de Gosford et de Dublin**

Considérant la demande de Mme Manon Gaudreault, datée le 16 avril 2019, pour l'autorisation de passage aux coureurs du Méga-Relais – Boulevard Jacques-Cartier, route de la Bravoure, rues de la Station et des Mélèzes et chemins de Gosford et de Dublin ;

Considérant que les coureurs de ce défi traverseront Shannon les 14 et 15 septembre 2019 ;

Considérant que l'équipe de Méga-Relais est responsable de l'installation de toute la signalisation requise pour la tenue sécuritaire de ce type d'événement ;

Considérant le dépôt du permis de ministère des Transports no 7186-19-005 ;

Considérant la couverture d'assurances no CBC 0744532 présentée pour cet événement ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la demande de Mme Manon Gaudreault pour le passage des coureurs du Méga-Relais – Boulevard Jacques-Cartier, route de la Bravoure, rues de la Station et des Mélèzes et chemins de Gosford et de Dublin, les samedi et dimanche 14 et 15 septembre 2019 ;
- 2) Que cette activité respecte les règlements et lois en vigueur ;
- 3) Que la(les) responsable(s) tienne(nt) exempte la Ville de toute responsabilité ;
- 4) 'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité

17 RESSOURCES HUMAINES

257-09-19 **17.1 Entérinement - Embauche de M. Steeven Lacroix-Clavet pour le poste de pompier premier-répondant**

Considérant la nécessité de combler un poste de pompier premier-répondant ;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'entériner l'embauche de M. Steeven Lacroix-Clavet pour le poste de pompier premier-répondant ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* et à l'éventuelle convention collective ;
- 3) D'assujettir cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises dans les délais impartis, le cas échéant ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

258-05-19

17.2 Entérinement - Embauche de M. Tommy Drolet pour le poste de pompier premier-répondant

Considérant la nécessité de combler un poste de pompier premier-répondant ;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'entériner l'embauche de M. Tommy Drolet pour le poste de pompier premier-répondant ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* et à l'éventuelle convention collective ;
- 3) D'assujettir cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises dans les délais impartis, le cas échéant ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

259-05-19

17.3 Entérinement- Embauche de M. Jérémy Pellerin pour le poste de pompier premier-répondant

Considérant la nécessité de combler un poste de pompier premier-répondant ;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'entériner l'embauche de M. Jérémy Pellerin pour le poste de pompier premier-répondant ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* et à l'éventuelle convention collective ;
- 3) D'assujettir cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises dans les délais impartis, le cas échéant ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

260-05-19 **17.4 Entérinement - Embauche de M. Pierre Roy pour le poste de pompier premier-répondant**

Considérant la nécessité de combler un poste de pompier premier-répondant ;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'entériner l'embauche de M. Pierre Roy pour le poste de pompier premier-répondant ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* et à l'éventuelle convention collective ;
- 3) D'assujettir cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises dans les délais impartis, le cas échéant ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

261-05-19 **17.5 Entérinement - Embauche de M. Marc-Antoine Durand pour le poste de pompier premier-répondant**

Considérant la nécessité de combler un poste de pompier premier-répondant ;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'entériner l'embauche de M. Marc-Antoine Durand pour le poste de pompier premier-répondant ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* et à l'éventuelle convention collective ;
- 3) D'assujettir cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises dans les délais impartis, le cas échéant ;

- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

262-05-19 **17.6 Banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant – M. Jérémie Chabot**

Considérant la Résolution 082-02-18, concernant la constitution d'une banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant ;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'ajouter le nom de M. Jérémie Chabot à la banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

263-05-19 **17.7 Banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant – M. Bryan Bonneau-Turgeon**

Considérant la Résolution 082-02-18, concernant la constitution d'une banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant ;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'ajouter le nom de M. Bryan Bonneau-Turgeon à la banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

264-05-19 **17.8 Banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant – Mme Sasha Morel Barabé**

Considérant la Résolution 082-02-18, concernant la constitution d'une banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant ;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'ajouter le nom de Mme Sasha Morel Barabé à la banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

265-05-19 **17.9 Banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant – Mme Samuelle Drolet**

Considérant la Résolution 082-02-18, concernant la constitution d'une banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant ;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'ajouter le nom de Mme Samuelle Drolet à la banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

266-05-19 **17.10 Banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant – M. Alex Désy**

Considérant la Résolution 082-02-18, concernant la constitution d'une banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant ;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'ajouter le nom de M. Alex Désy à la banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

18 CORRESPONDANCE

267-05-19 **18.1 Dépôt – Liste de la principale correspondance – Mai 2019**

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose la liste de la principale correspondance reçue durant le mois d'avril 2019.

Document déposé : 267-05-19

19 SUIVI DES DOSSIERS DES ELUS

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce Conseil.

20 DIVERS

Aucun élément traité ce mois-ci.

21 PERIODE DE QUESTIONS

À 20 h 37, M. le Maire, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (524-16).

268-05-19

Dépôt de trois documents au conseil municipal Monsieur Pierre Masson (321, chemin de Wexford à Shannon)

- Résolution numéro 397-07-17 (2 pages)
- Proposition de lotissement 12 terrains (numérotés de 1 à 12) (1 page)
- Demande de permis de lotissement (2 pages)

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, s'est terminée à 21 h 37.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

269-05-19

22 LEVEE DE LA SEANCE

Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu de lever la séance ordinaire à 21 h 37.

Adoptée à l'unanimité

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto.¹

Le maire,
Mike-James Noonan

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint,
Me Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA

¹ [Note au lecteur]

Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du Conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du Conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-22).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution n'inclut pas le vote de M. le Maire. Une mention spéciale est ajoutée pour signaler l'expression du vote de M. le Maire ou du président de la séance, le cas échéant.

Les documents déposés sont soumis à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, chapitre A-2.1.

Le Greffier, bien que membre inscrit au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec, de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec et de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique, ou d'une recommandation favorable professionnelle.

Dans le même sens, l'opinion professionnelle des autres professionnels de la Ville n'est pas nécessairement reflétée par les résolutions adoptées.

Les élus sont régulièrement informés et invités à valider leurs actions auprès de professionnels externes étant entendu que les professionnels de la Ville sont au service de la personne de droit public que constitue de la Ville de Shannon.